

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 15 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 octobre à 20h35, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	14
MEMBRES PRESENTS :	8
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, S. DOREL, F. LACOLLEY, C. WEISS, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes excusées : A. PINÇON a donné pouvoir à Y. HUAUMÉ
T. ANFRAY a donné pouvoir à C. WEISS
M-H. FINET a donné pouvoir à S. DOREL
T. GALLE a donné pouvoir à Y. PICARD
L. LEMARCHAND a donné pouvoir à N. POUNEMBETTI
V. PIQUET a donné pouvoir à A. LORET

Secrétaire de séance : F. LACOLLEY
Date de convocation : 8 octobre 2025
Date d'affichage de la convocation : 10 octobre 2025

**1 URBANISME / MANDAT D'ÉTUDES PRÉALABLES POUR L'AMÉNAGEMENT
DU CENTRE BOURG ET DE SECTEURS EN EXTENSION / SPLA TERRITOIRES
PUBLICS / QUITUS DE CONVENTION DE MANDATS / DÉLIBÉRATION**

Par 14 voix pour

**2 URBANISME / ILOT DU TRONCHAY / APPROBATION DU COMPTE RENDU
ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRACL) ET DU BILAN FINANCIER ACTUALISÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2024 / DÉLIBÉRATION**

Par 14 voix pour

**3 FINANCES / LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN PROCÉDURE ADAPTÉE
(MAPA) POUR LA SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA
COMMUNE / DÉLIBÉRATION**

Par 14 voix pour

**4 FINANCES / SUBVENTION CAISSE DES ÉCOLES / RÉGULARISATION DE LA
SUBVENTION / DÉLIBÉRATION**

Par 14 voix pour

**5 RENNES MÉTROPOLE / TRANSFERT DE L'OPÉRA ET DU MUSIKHALL /
RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES
TRANSFÉRÉES (CLECT) / DÉLIBÉRATION**

Par 14 voix pour

6 RENNES MÉTROPOLE / RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024/ DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activité et de développement durable 2024.

7 DÉLÉGATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des délégations.